

Publié le 13 décembre 2019

Retraites sans famille, retraites en péril

Ce 11 décembre, après presque deux ans de concertation, et alors qu'une grève massive bloque les transports parisiens depuis six jours, le Premier ministre Édouard Philippe a présenté les contours du futur système universel de retraite. Mais, dans l'embrouillamini du débat actuel, le Bien commun et le bon sens semblent les deux grands oubliés. Thierry Boutet nous explique pourquoi.

La finalité d'un système de retraite par capitalisation (épargne individuelle) ou par répartition (les cotisations des actifs financent les pensions des retraités) devrait permettre de garantir la paix sociale, la justice, les conditions du «vivre ensemble» et l'avenir de la société, en permettant une solidarité intergénérationnelle qui ne va plus de soi dans les sociétés industrielles.

Au Moyen Âge, dans des sociétés principalement agraires ou avec de petites entreprises familiales, il existait de nombreuses formes d'entraides volontaires (corporations, sociétés de secours mutuel, associations charitables, etc.). Mais la famille était le lieu principal où s'exerçait la solidarité entre les générations.

Le développement du capitalisme et du travail salarié a totalement changé la donne. Aujourd'hui, les parents continuent d'investir dans leurs enfants. En revanche, ils ne peuvent plus compter sur un retour direct de leurs efforts. L'investissement dans la formation du capital humain indispensable pour que la société survive demeure largement à la charge des parents, tandis que les richesses produites par les enfants profitent à la collectivité.

Un système généreux et complexe

Des organismes collectifs ont donc pris la relève des familles. La première caisse de retraite remonte à Colbert, en 1673, et fut créée pour les marins. Les régimes dits «spéciaux» des cheminots datent de 1909. Les systèmes initialement par capitalisation, transformés en régimes par répartition par Vichy, ont été universalisés et nationalisés en 1945. Depuis, ce système complexe et très hétérogène a peu changé dans son principe. Même s'il s'est simplifié, il existe encore une multitude de caisses et de régimes différents. Nous avons le système de retraite à la fois le plus généreux et le plus compliqué du monde.

Grâce à lui, la France n'a pas été injuste avec ses retraités. D'après l'OCDE, le revenu moyen de ceux-ci est encore aujourd'hui supérieur à celui des actifs, et il y a moins de pauvres parmi eux que dans l'ensemble de la population. Les Français partent à la retraite plus tôt que les autres Européens et perdent moins que leurs homologues européens lorsqu'ils s'arrêtent de travailler (taux de remplacement de 75 %, au lieu de 4 % pour la moyenne des pays de l'OCDE).

Globalement, le poste retraite représente 16 milliards d'euros soit 14 % du PIB français. Par comparaison, la moyenne des autres pays de l'OCDE n'est que de 10 % du PIB. Un chiffre qu'il faut relativiser dans la mesure où la France est le seul pays où les retraites complémentaires (par points) sont obligatoires et entrent dans le périmètre des dépenses publiques. Au bout du compte, le retraité français n'est pas à plaindre, surtout s'il passe ses vieux jours à l'étranger, dans un pays où le coût de la vie est plus faible qu'en France !

L'ère des réformes

Jusqu'à la fin des Trente Glorieuses, ce système a bien vécu. À partir des années 1980, les choses se compliquent en raison de la baisse démographique, de la montée du chômage et de la baisse de la croissance. Voici venue l'ère des «réformes». Le système n'est plus équilibré par les cotisations des salariés, ce qui introduit nécessairement des inégalités, puisque les régimes déficitaires sont financés par les régimes excédentaires ou par l'impôt général.

Pas un des gouvernements depuis le rapport Rocard de 1991 et la «réforme» Balladur de 1993 qui ne se soit attelé à la question ! La réforme des retraites est une tradition respectée par toutes les législatures. Ce que l'on nomme pompeusement «réformes» ne sont en fait que des réglages paramétriques plus ou moins douloureux concernant tantôt le taux de prélèvement, tantôt le montant des cotisations, le nombre d'annuités nécessaires ou l'âge légal pour partir à la retraite. Mais il n'y a pas de véritable remise à plat du système depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Or tout le monde sait qu'il est inégalitaire et qu'il va dans le mur. Il n'y a pas eu de remise en cause de sa philosophie générale qui, du point de vue du Bien commun et du bon sens, est absurde.

Changer de logiciel

Comme l'écrit Jacques Bichot, dans le système par répartition tel qu'il fonctionne depuis plus de cinquante ans, tout le monde – gouvernement, syndicats, patronat et grévistes – «s'accommode fort bien de voir des droits à pension attribués au prorata de versements qui ne jouent aucun rôle dans la préparation des futures pensions. De l'argent est versé par les actifs aux retraités, il est dépensé, il n'en restera rien pour ceux qui le versent à titre de cotisation – mais le législateur a décidé que c'est la base de calcul des pensions futures ! Exit la sagesse populaire selon laquelle on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Exit surtout le savoir économique le plus basique, selon lequel la dépense qui prépare aujourd'hui la consommation espérée pour un avenir assez lointain, c'est l'investissement. Nos hommes politiques raisonnent et agissent comme si payer la retraite de nos anciens était un investissement capable de nous procurer [une rente dans plusieurs décennies !!!](#)»

Alfred Sauvy, le grand démographe, disait déjà dans les années 1970 que l'on ne préparait pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants.

Quel que soit le modèle technique choisi, que l'on abandonne ou non les régimes spéciaux ou que l'on passe ou non à un système par points, le système par répartition ne peut fonctionner que si l'on respecte son ancrage démographique, donc... familial. Car ce système ne repose que sur un échange de bons procédés entre les générations. Au cours de la vie, nous commençons par investir dans l'éducation et la formation de ceux qui produiront les richesses qui permettront de payer nos

retraites. C'est un investissement dans du capital humain dont les dividendes nous reviennent en partie, en fonction de l'investissement réalisé. «Quant aux cotisations vieillesse, elles constituent la redevance due à ceux qui nous ont entretenus et formés durant notre enfance. Payer ses dettes n'est pas équivalent à investir», écrit encore Jacques Bichot.

La vraie réforme serait de redonner aux retraites l'ancrage familial dont il ne reste que des résidus, que les réformes successives n'ont cessé d'éroder. Les droits à la retraite ne devraient, du point de vue du Bien commun et du plus élémentaire bon sens économique, n'être distribués qu'au prorata de l'investissement réalisé dans la formation des nouvelles générations. Évidemment, cela exigerait de revenir à une conception non plus seulement affective ou récréative mais un peu plus «utilitaire» de la famille et de la sexualité. Ce fut le cas durant des millénaires. Aujourd'hui, il est anathème de le dire. Nous nous croyons «libérés», mais de quoi ?

Thierry Boutet

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr